



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Pacte de Réussite en faveur des allocataires du RSA : mise en œuvre d'ateliers de mobilisation vers l'emploi

Rapport n° CP/2014/118

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Afin d'intensifier le suivi des allocataires du RSA et renforcer leur employabilité, il est proposé la mise en œuvre sur l'ensemble du département de plus de 300 ateliers par an permettant potentiellement à près de 2 500 allocataires du RSA de travailler sur les problématiques de savoir-être.

L'accès à la formation et à l'emploi pour les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Ainsi, et en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion adoptées le 24 juin 2013 autour d'un « Pacte de Réussite », les actions du Département mobilisent désormais 3 leviers principaux :

- l'engagement des employeurs des secteurs marchands (entreprises) et non marchands (communes en particulier), aux côtés des Chambres consulaires ;
- l'employabilité des allocataires du RSA avec la mise en place d'un plan de formation avec la Région Alsace et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ;
- la réforme des dispositifs d'insertion, avec notamment le plan de contrôle du RSA et les nouvelles modalités de financement des opérateurs de l'insertion.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre validation la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : des ateliers de mobilisation vers l'emploi.

1) L'objectif visé : permettre aux allocataires du RSA de renforcer leur employabilité en travaillant les savoir-être

Au-delà de la question de la formation, la problématique principale des allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle porte sur leurs savoir-être lors de leurs démarches de recherche d'emploi, lors des entretiens d'embauche, ou une fois qu'ils sont recrutés. Cette problématique constitue un frein sérieux à leur accès à l'emploi.

Les opérateurs en charge de l'accompagnement de ces allocataires ne disposent pas de suffisamment d'outils pour travailler sur ces problématiques.

Par ailleurs, et afin de rendre leurs recherches d'emploi plus efficaces, il s'agit d'inscrire ces allocataires dans une dynamique plus forte permettant l'acquisition de nouveaux atouts.

2) Dans le cadre du Pacte de Réussite, la mise en œuvre d'ateliers sur les questions de savoir-être et permettant des mises en situation d'entretien d'embauche

Afin de permettre aux allocataires du RSA d'acquérir le maximum d'atouts pour leur insertion professionnelle, il est proposé la mise en œuvre d'ateliers collectifs autour de trois thématiques :

- « Favoriser mon intégration dans l'entreprise » : connaissance du monde des entreprises, logiques d'entreprises, hiérarchie, collectif de travail, règles à respecter...
- « M'approprier une posture professionnelle » : adopter une attitude et un comportement adéquats, savoir-être, ponctualité, expression orale, politesse, respect des autres, communication professionnelle, présentation, tenue vestimentaire...
- « Rendre ma recherche d'emploi efficace » : préparation aux entretiens de recrutement et mises en situation.

Ces ateliers seraient organisés en mode collectif, d'une durée de 3 heures, pour un nombre maximum de 8 personnes afin de s'assurer que cette nouvelle offre de service soit suffisamment efficiente. L'animateur s'attacherait à travailler avec les participants sur des exercices concrets par le biais notamment de mises en situation (recherche d'emploi, entretien de recrutement, vie en entreprise).

L'inscription à ces ateliers serait effectuée par les opérateurs en charge du suivi professionnel des allocataires. Une fois inscrit, la participation y serait obligatoire, sous peine de voir l'allocation de RSA suspendue.

3) Un appel à projet permettant d'assurer le déploiement de plus de 300 ateliers sur l'ensemble du département et de viser jusqu'à 2 500 allocataires du RSA

L'animation des ateliers serait à la charge de professionnels (organismes de formation, opérateurs de l'insertion professionnelle...) sélectionnés par le Département suite à un appel à candidatures dont le cahier des charges est joint en annexe 1 au présent rapport. Des chefs d'entreprises pourraient être mobilisés pour animer certains ateliers.

Afin que cette démarche concerne un maximum d'allocataires du RSA, il est proposé de réserver un crédit de 100 000 € pour le fonctionnement de ces ateliers.

Le coût d'un atelier de trois heures peut être estimé à un maximum de 320 €. Si des coûts inférieurs sont obtenus, davantage d'ateliers pourront être organisés. Compte tenu de ces éléments ainsi que du nombre de participants (8 allocataires du RSA au maximum), ce dispositif permettrait de proposer 300 ateliers ou plus et de mobiliser entre 700 et 2 500 allocataires du RSA dans le cadre de leur parcours professionnel.

Ces ateliers constituent ainsi un levier supplémentaire dans le cadre du second volet du Pacte de réussite (« employabilité des allocataires »), en faveur de la mobilisation des allocataires du RSA en parcours professionnel, destiné à renforcer le lien avec l'entreprise.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


Sur proposition de la Commission des Solidarités, et sur délégation du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Réussite, la Commission Permanente :

- approuve la mise en œuvre d'ateliers de mobilisation vers l'emploi des allocataires du RSA ;

- charge son Président de mettre en œuvre ces ateliers par publication de l'appel à candidature joint en annexe 1 au présent rapport, sur la base d'un coût unitaire plafond de 320 € et d'une dépense maximale annuelle de 100 000 € ;
- autorise son Président à signer les conventions financières utiles selon le modèle prévu au règlement financier de la collectivité.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL